

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2009 à 20H30

PRESENTS : Mrs Gilbert FRONTY, Henri PEYRAT, Jean Baptiste PEYRAT, Jean CHAMINAND, Jean LESCURE, Jean Louis LASCAUX, Serge DANDALET, Carlos DE ALMEIDA, Daniel REYNIER, Mmes Danielle FAUCON, Patricia BAYARD, Christiane CAMUS, Danielle CHAUZAT, Claire CARTET, Aurélie CASSAGNE, Agnès DUMOND. Blandine MENANT Annie MOURNETAS, Fernande JOUBERT, Sylvie PEUCH, Christophe BOULOUX, Michel FERAL.

EXCUSE : Mr Thierry POUZAUD

PROCURATION : Mr Thierry POUZAUD à Mr Henri PEYRAT.

Secrétaire de séance : Sylvie PEUCH

Compte rendu de la précédente réunion :

Séance du 26 Février 2009

Adopté à l'unanimité

Finances : Budget primitif 2009

* Vote des taux d'imposition

Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Maire-Adjoint, informe l'assemblée qu'au vu du projet de budget pour 2009, il n'est pas nécessaire de modifier les taux d'imposition.

Il propose de reconduire les taux actuels, soit :

-	Taxe d'habitation	7.90 %
-	Taxe Foncière bâti	15.81 %
-	Taxe Foncière non bâti	75.75 %

Cette proposition est adoptée par :

- *Pour* : 22

- *Abstention* : 1

* Vote des Subventions :

Compte tenu de l'enveloppe globale prévue au Budget Primitif 2009, il est proposé à l'assemblée l'attribution des subventions aux associations, conformément au tableau joint en annexe du Budget.

Monsieur Jean-Baptiste PEYRAT, Maire-Adjoint, précise que certains des dossiers de demandes de subvention sont actuellement incomplets, la décision les concernant est donc ajournée et reportée à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Après avoir :

- entériné le détail des attributions pour 2009 pour les dossiers complets,
- ajourné les dossiers incomplets

LES NAGEURS DE LA VEZERE	500 €
LES ARDOISIENNES	350 €
DETENTE ET SOUPLESE	300 €
HANDBALL CLUB	800 €
JUDO CLUB	450 €
SANPIKI TANUKI (IAIDO)	100 €
LA RAQUETTE ARDOISIERE	1 100 €
SAAJOO	550 €
TENNIS CLUB ALLASSACOIS	600 €
VOLLEY CLUB ALLASSACOIS	380 €
CLUB SPORTIF ALLASSACOIS	600 €
FAMILLES RURALES	500 €
FOYER CULTUREL Jean Paul DUMAS	1 200 €

AMICALE MOTOCYCLISTE	400 €
AS SPORTIVE DU COLLEGE	500 €
FOYER SO-ED DU COLLEGE	800 €
LE SCION ALLASSACOIS	500 €
COMITE DES FÊTES	2 750 €
SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE	380 €
AMICALE BROCHATOISE	400 €
AMICALE DES ROCHERS	400 €
DYNAMIC TROIS VILLAGES	400 €
AMIS DE L HISTOIRE AGRICOLE	80 €
GENERATION SOLIDAIRE	400 €
ECOLE DE MUSIQUE	5 025 €
FOYER LOISIRS	990 €
FOYER RURAL DE ST LAURENT	400 €
ANACR	245 €
FNACA	245 €
AMICALE DES JEUNES SAPEURS	400 €
AIPE	400 €
DONNEURS DE SANG	100 €
J M F	240 €
POM'MANGUE	200 €
LES BALLADINS TROUBADOURS	200 €
CROIX MARINE CORREZE	100 €
BIBLIO CENTRALE DE PRÊT	100 €
PEP 19	100 €
A.D.A.P.E.I.C	100 €
SOS MUCOVISCIDOSE	100 €
AS FR. CONTRE LA MYOPATHIE	100 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €
FEDE.AS.LAÏQUE DE LA CORREZE	100 €
PREVENTION ROUTIERE	80 €
APICEMH	100 €
RESTO DU CŒUR	100 €
ASP CORREZE	100 €
NAFSEP	100 €
O D C V	50 €
Chiens Guides d'Aveugles	100 €
USEP	50 €
TELETHON 2008/2009	150 €
M N AGENTS TERRITORIAUX	426,36 €
CARREFOUR DES COMMUNES	250 €
COMICE AGRICOLE CANTONAL	1 103 €
OFFICE DE TOURISME DE BRIVE ET SON PAYS	2 000 €

**SUBVENTIONS
LOCALES
22 885 €**

**SUBVENTIONS
EXTERIEURES
1 580 €**

**SUBVENTIONS
SPECIALES
3 929.36€**

**TOTAL DES
SUBVENTIONS 2009
28 394.36€**

Le Conseil Municipal adopte ces propositions par :

Pour : 11

Abstentions : 12 (les élus membres du bureau d'une association n'ont pas pris part au vote de leur association)

Contre : 0

*** Approbation des budgets primitifs**

1°) BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses		3.282.490,00 Euros
Chapitre		
011	charges à caractère général	828.294,00
012	charges de personnel	1.130.100,00
022	dépenses imprévues	182.000,00
65	autres charges gestion courante	184.930,00
66	charges financières	100.100,00
67	charges exceptionnelles	23.270,00
023	virement à la section d'investissement	673.800,00
014	atténuation de produits	3.500,00
042	opérations d'ordre en section	156.496,00

Recettes

3.282.490,00 Euros

Chapitre		
70	produit des services	91.556,00
73	impôts et taxes	1.218.941,00
74	dotations et participations	978.561,00
75	autres produits gestion courante	185.353,00
76	produits financiers	270,00
77	produits exceptionnels	11.491,94
002	excédent de fonctionnement reporté	630.635,06
013	atténuation de charges	10.000,00
042	travaux en régie	155.682,00

Investissement

Dépenses et recettes		2.403.489,00
Y compris les restes à réaliser		
En dépenses		238.204,23
En recettes		397.900,45

Opérations non affectées

En Dépenses		
16	remboursement du capital	216.000,00
001	déficit d'investissement	820.406,52
041	opérations patrimoniales	
040	travaux en régie	155.682,00
020	dépenses imprévues	100.001,38
En recettes		
10	FCTVA	115.000,00
Affectation du résultat		660.710,42
021	virement de la section de fonctionnement	673.800,00
024	produits des cessions	0,00
041	opérations patrimoniales	0,00
10223	Taxe locale d'équipement	28.000,00

Opérations à modifier :

485	Achat de terrains	+ 20.000,00
497	Acquisition matériel	+ 15.000,77
517	Matériel informatique	+ 10.000,00
539	Travaux bâtiments	+ 20.000,00

Opérations nouvelles :

510	Révision PLU+Zone PP AVP	40.000,00
536	Manoir des Tours – Jardin	18.000,00
558	Matériel Informatique Ecole	4.650,00
559	Réserve foncière	182.900,00
560	Restauration Chapelle de Gauch (2 ^{ème} tranche)	80.700,00
562	Mobilier RAPE+Travaux	87.000,00
566	Défense Incendie « Les Borderies »	35.880,00
567	Eclairage Public	33.105,00
568	Mairie/Installation téléphone	5.000,00
569	Parcours Historique	2.500,00
570	Patrimoine	15.000,00
571	PVR Programme 2009	30.000,00
572	Stade FRONTY – Vestiaires	31.610,00
573	Salle Multifonctionnelle	150.000,00
574	Voirie Programme 2009	90.000,00

2°) LOGEMENTS SOCIAUX

Fonctionnement	335,00
Investissement	38.436,62

3°) LOTISSEMENT

Fonctionnement	196.168,00
Investissement	196.168,00

Ces propositions de budgets sont adoptées :

Budget Principal :

- Pour : 23
- Contre : /
- Abstention : /

Budget Logements :

- Pour : 23
- Contre : /
- Abstention : /

Budget Lotissement :

- Pour : 23
- Contre : /
- Abstention : /

Mission locale : Participation 2009

Depuis la création de la Mission Locale en 1996, et conformément aux modalités mises en place pour l'adhésion des communes de l'arrondissement, le montant de la participation financière est basé sur le nombre d'habitants enregistré dans le recensement INSEE en vigueur.

La nouvelle participation financière au fonctionnement de la structure est donc de :

$$3699 \text{ habitants} \times 0,65 \text{ €} = 2.404,35 \text{ €}$$

Adopté à l'unanimité

Personnel communal :

*** Cotisation COS**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune d'ALLASSAC adhère au Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales de la CORREZE (C.O.S.) ouvert à l'ensemble des communes et de leurs établissements. Ce comité a pour but de favoriser l'action sociale auprès des agents territoriaux en offrant à ceux-ci, par leur adhésion, un certain nombre de prestations à caractère social, éducatif et culturel, ainsi que des prêts sociaux et des aides diverses.

L'Assemblée Générale du C.O.S. a décidé de fixer les cotisations, ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- pour les collectivités et les établissements : 0,75% de la totalité des salaires bruts imposables versés au cours de l'année écoulé, y compris le régime indemnitaire.
- Pour les agents adhérents : 0,25% de la totalité des salaires bruts imposables versés au cours de l'année écoulée, y compris le régime indemnitaire.

En outre, l'Assemblée Générale a confirmé :

→ Les minima de cotisations suivants :

- Pour les collectivités et les établissements : 30 € par agent adhérent ou non, et par an.
- Pour les agents : 10 € par an.

→ Les taux des cotisations des agents nouvellement recrutés :

- 3% du premier traitement brut mensuel, y compris le régime indemnitaire,

→ Le taux de cotisation des agents retraités :

- 20 € par agent et par an

→ Le taux de cotisation des veuves et veufs d'agents retraités :

- 50% de la cotisation d'un agent retraités soit 10 €

→ Le taux de cotisation des veuves et veufs d'agents actifs :

- 0,65% des salaires bruts avec un minimum de 40 € par an (qui peut être ramené à 20 € pour la veuve ou le veuf sans ressources)

→ Le taux de cotisation des agents placés en congé parental ou en disponibilité d'office : 10 € par agent et par an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les taux de cotisation concernant les employeurs tels que déterminés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2009,
- de confirmer que le prélèvement des cotisations des agents actifs sur le salaire sera opéré au cours du premier trimestre de l'année d'exercice et versé au C.O.S.,
- de voter les crédits nécessaires à cette dépense et d'en assurer le versement au C.O.S. au cours du premier trimestre de l'année d'exercice.

Adopté à l'unanimité

*** Création de l'emploi de Maître Nageur Saison 2009**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de recruter un Maître Nageur Sauveteur à titre temporaire pour la saison 2009. Il propose au Conseil Municipal :

- de recruter un Maître Nageur Sauveteur, responsable des bassins à la piscine d'Allasac. Ce recrutement étant effectué à titre temporaire pour la saison d'été 2009.

Juin, juillet, août : Temps complet. Les heures supplémentaires au-delà de 35 heures effectuées, seront réglées selon le taux correspondant à l'indice de rémunération de l'intéressé. La rémunération du Maître Nageur Sauveteur, titulaire du BEESAN se fera conformément à l'échelle de rémunération des éducateurs des activités physiques et sportives 2^{ème} classe (4^{ème} Echelon – IB : 347). Le Maître Nageur Sauveteur devra remplir les conditions légales et réglementaires pour assurer cette fonction. En cas de maladie ou de congés du M.N.S. titulaire, il sera fait appel à un Maître Nageur Sauveteur dans les mêmes conditions. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2009.

Adopté à l'unanimité

Information Conseil municipal

*** Informatisation de la Mairie**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet concernant l'achat de matériel informatique pour les services administratifs de la Mairie,

La dépense s'élève à 12 200 € H.T soit 14 591,20 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée : d'accepter le projet, de solliciter une subvention au titre de la D.G.E, d'établir le plan de financement comme suit et de prévoir la dépense au budget 2009

Coût de l'opération :	12 200,00 € H.T
	14 591,20 € TTC
Subvention D.G.E.	
(50 % de la dépense plafonnée à 5 000 €)	2 500,00 €

Part communale

12 091,20 €

Adopté à l'unanimité

*** Ecole Primaire : Rénovation des façades**

Monsieur PEYRAT, Maire-Adjoint, présente à l'assemblée le projet concernant la rénovation des façades de l'école élémentaire et de l'école maternelle.

La dépense s'élève à 33 445 € H.T. soit 40 000,22€ TTC.

Il est proposé à l'assemblée, d'Accepter le projet, de solliciter une subvention au titre de la D.G.E., d'établir le plan de financement comme suit et de prévoir la dépense au budget 2009

Coût de l'opération : 33 445,00 € H.T.
40 000,22 € TTC

Subvention D.G.E.
(20 % de la dépense H.T.) 6 689,00 €

Participation Communale **33 311,22 €**

Adopté à l'unanimité

*** Restructuration Stade Fronty : Demande de subvention exceptionnelle au Ministère de l'Intérieur**

Monsieur PEYRAT Jean, Maire-Adjoint, présente à l'assemblée un dossier relatif à la restructuration des vestiaires-douches au stade J-B Fronty. Les installations très vétustes utilisées par les clubs sportifs, notamment le foot, nécessitent des travaux de remise aux normes. Le projet établi par les services techniques s'élève à 26 430,00 € H.T.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter une aide exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation des travaux et de réaliser l'opération dès que la subvention sera acquittée.

Adopté à l'unanimité

*** Restructuration Stade Fronty : Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.)**

Monsieur PEYRAT Jean, Maire-Adjoint, présente à l'assemblée un dossier relatif à la restructuration des vestiaires-douches au stade J-B Fronty. Les installations très vétustes utilisées par les clubs sportifs, notamment le foot, nécessitent des travaux de remise aux normes. Le projet établi par les services techniques s'élève à 26 430,00 € H.T.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter une aide exceptionnelle au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour la réalisation des travaux et de réaliser l'opération dès que la subvention sera acquittée.

Adopté à l'unanimité

*** Restauration des registres de l'Etat-Civil**

Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Maire-Adjoint indique à l'assemblée que les registres d'état civil, correspondant aux décès de 1823 à 1862 (soit 4 registres) sont en très mauvais état. Ils nécessitent d'être rénovés. Il présente les devis de restauration établi par la Reliure du Limousin s'élevant à : **1833 € H.T.**

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide du département et d'établir le plan de financement de la façon suivante :

• Coût 1 833,00 € HT
• TVA 359,26 €
TOTAL 2 192,26 € TTC

• Subvention du Conseil Général 2192,26 x 25/100 = 548,06 €
• Participation de la commune **1 644,20 €**

Il propose également d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec Monsieur le Président du Conseil Général, d'engager les travaux après l'obtention de l'arrêté de subvention et d'imputer la dépense au budget, à l'article 6188.

Adopté à l'unanimité

*** Règlementation de la circulation :**

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur les problèmes de circulation engendrés par les poids lourds dans la traverse du bourg (RD n°25, n°9, n°34 et n°134)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide d'interdire la circulation des poids lourds dans la traverse du bourg (RD n°25, 9, 34 et 134),
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour prendre l'arrêté réglementaire correspondant conjointement avec Monsieur le Président au Conseil Général.

Adopté à l'unanimité